

est très-savante pour une personne de son sexe, elle le remercia en la même langue. Avant le départ de cette Princesse, elle a renoncé pour elle & les siens à la succession des Etats hereditaires de la Maison d'Autriche; Le Comte de Villa-Major, Ambassadeur de Portugal a signé cet Acte au nom de son Maître, & a promis d'en fournir la ratification à S. M. Imp. dans trois mois.

*Opposition
à la dona-
tion du haut
Palatinat
de Baviere.*

II. Plusieurs Electeurs & Princes de l'Empire refusent de ratifier ou confirmer la donation que l'Empereur a faite du haut Palatinat de Baviere * en faveur de l'Electeur Palatin, qui demande encore à S. M. Imp. le Marquisat de Luterbourg: comme cette transmutation d'Etats ne peut pas se faire sans le consentement & l'aprobation de tous les Membres de l'Empire, de la maniere dont on le pratiqua en 1621. lors qu'on proscrivit Frederic V. dit le Constant, à cause qu'il avoit envahi le Royaume de Boheme, & perdu ensuite la Bataille de Prague; l'Empereur recompensa Maximilien Duc de Baviere en 1623. (de qui il tenoit non seulement le retour de la Boheme, mais aussi la Couronne Imperiale,) de la restitution du Titre d'Electeur & du haut Palatinat, qui avoient appartenu à ses Ancêtres: Cette restitution ou donation fut faite (comme je l'ai déjà remarqué,) du consentement de tout le Corps Germanique, & confirmée par le Traité solennel de Westfalie en 1648. Signé à Munster le 24. Octobre; il est porté en termes exprés dans ce Traité;

» Premièrement: quant à ce qui regarda la
» Maison de Baviere, la Dignité Electorale

» que

» Voyez Aout page 115.